

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DU CHAMBON SUR LIGNON ET TENCE

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPR-I) DU LIGNON ET DE LA SÉRIGOULE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2022/100 en date du 29 août 2022, le projet d'établissement d'un plan de prévention du risque inondation (PPR-i) du Lignon et de la Sérigoule sur les communes du Chambon sur Lignon et Tence sera soumis à enquête publique pour une durée de 31 jours, soit du 26 septembre 2022 à 9 heures au 26 octobre 2022 à 17 heures inclus.

M. Jean-Luc GACHE, professeur, est désigné commissaire enquêteur.

La mairie de Tence située Place de l'Hôtel de Ville – 43190 TENCE est désignée siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête susvisée ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés, pendant la durée de l'enquête, en mairies du Chambon sur Lignon et Tence pour être mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Le dossier d'enquête sera également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire, à l'adresse: <http://www.haute-loire.gouv.fr/autres-enquetes-publiques>
- sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Loire - Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement sur rendez-vous 04 71 09 92 45.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie du Chambon sur Lignon et Tence
- adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Tence, siège de l'enquête
- adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante :

pref-ep-ppri-lechambon-tence@haute-loire.gouv.fr

- exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, les :

- lundi 26 septembre 2022 de 9 heures à 12 heures en mairie de Tence
- mardi 11 octobre 2022 de 9 heures à 12 heures en mairie du Chambon sur Lignon
- mercredi 26 octobre 2022 de 14 heures à 17 heures en mairie de Tence

Les observations et propositions écrites du public émises sur les registres d'enquête et celles transmises par voie postale sont consultables dans les mairies du Chambon sur Lignon et Tence pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par la voie électronique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Loire, à l'adresse informatique suivante : <http://www.haute-loire.gouv.fr/autres-enquetes-publiques>

Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le 26 octobre 2022 à 17 heures, heure de clôture de l'enquête publique.

Le public pourra demander des informations auprès de la direction départementale des territoires - service SATURN – 13 rue des Moulins – 43009 LE PUY EN VELAY.

A l'issue de la procédure d'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies du Chambon sur Lignon et Tence et à la préfecture de la Haute-Loire – Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement. Ces documents seront insérés et consultables sur le site internet de la préfecture pendant une durée d'un an à l'adresse suivante : <http://www.haute-loire.gouv.fr/autres-enquetes-publiques>.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Haute-Loire est susceptible d'approuver le plan de prévention du risque inondation du Lignon et de la Sérigoule sur les communes du Chambon sur Lignon et Tence.